



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 01 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 22 septembre 2016 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
33 membres présents sur 41 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
M. Charly Monnard, Syndic, MM. Gérald Dumusc, Lecci Fabio et Pierre-Henri Légeret,
Municipaux

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 1^{er} juin 2016*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016*
5. *Admissions - démissions*
6. *Communications municipales*
7. *Préavis no 01/2016-2021 : règlement communal sur la distribution de l'eau*
8. *Préavis no 02/2016-2021 : octroi à la Municipalité d'une autorisation générale pour statuer et fixer le montant des compétences financières*
9. *Préavis no 03/2016-2021 : autorisation générale de plaider*
10. *Nomination de commissions*
11. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité et remercie chacun pour sa présence.

Le Président informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 33 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Helena Mayor et Silviya Tileva.

MM. Maurice Borloz, Christian Chatelan, Alexis Gonçalves Ferreira, Sunil Khurdi, Michel Mingard et Henri Robert Rollier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 33 membres avec la Présidente, soit 32 votes à main levée et 33 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 1^{er} juin 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

5. Admissions – démissions

Aucune démission.

Il y a 5 nouvelles admissions :

Mme Karine Boismoreau
Mme Brigitte Sculati
Mme Sarah Sculati
Mme Suzana Tileva
Mme Odile Trottet

Après les admissions, l'Assemblée se compose de 38 membres avec le Président, soit 37 votes à main levée et 38 votes à bulletin secret.

6. Communications municipales

Mme Muriel Ferrara, Municipale

- Excusée.

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

- *Gendarmerie et police :*

Suite à la mise en service du règlement du parcage nocturne, des contrôles continuent à être effectués régulièrement. Les encaissements se déroulent bien.

- *Eglises :*

L'assermentation d'un pasteur et d'un diacre pour l'hôpital Riviera-Chablais a eu lieu.

- *Service des eaux :*

Il a repris le service des eaux. Grâce au très bon travail de M. Willi Bachmann, la mise en état des installations est presque à jour. Il y aura toutefois quelques réparations de conduites usagées à prévoir.

M. Gérald Dumusc, Municipal

- *Place de jeux du petit parc :*

La rénovation du petit parc est couronnée de succès. L'excellente fréquentation en est la preuve. La Municipalité doit maintenant travailler sur un autre préavis pour la remise en état de la deuxième partie du projet, la zone des 0 à 5 ans.

➤ *Les forêts :*

L'arborétum de la forêt du Marais-Rond est un atout pour les promeneurs et les écoliers. Une nouvelle table et des bancs agrémentent la clairière. Un supplément de copeaux est prévu. L'inauguration sera organisée avant la fin de l'année.

➤ *Les routes :*

Sur la légalisation de la zone 30 km/h, deux secteurs ont été approuvés, mais malheureusement la route du Séquoia, soit l'entrée du village, n'a pas passé. Un coussin berlinois va être posé à l'essai pour 6 mois pour voir si ce système pourrait répondre aux attentes afin de légaliser ce secteur.

Il faut accepter que le village ne soit pas encore très beau avec les modérateurs provisoires. Il est important de trouver les meilleures solutions afin de préparer la future traversée du village.

➤ *PPA Les Cornettes :*

La procédure cantonale suit son cours par la consultation publique qui est obligatoire, mais il n'est plus possible de déposer des oppositions. Le Canton de Vaud a levé les oppositions suite à l'acceptation par le Conseil général du plan partiel d'affectation. À présent, les opposants ont la possibilité de continuer la procédure habituelle au niveau cantonal et fédéral.

Concernant les surfaces d'assolement, c'est également en bonne voie, bien que la Municipalité soit en attente de la confirmation officielle de l'Etat de Vaud.

➤ *Rénovation du giratoire des Granges-Neuves :*

Il explique que le giratoire doit être refait sous garantie. Une partie de la circulation va passer à travers le village est engendrera un désagrément jusqu'à dimanche 25 septembre.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Ecoles :*

L'Association intercommunale qui travaille sur la création d'un nouveau collège s'est réunie. L'emplacement est presque décidé. Le dossier avance bien, suite à la reprise du projet.

M. Charly Monnard, Syndic

Il excuse Mme Muriel Ferrara qui est retenue à une autre séance concernant les forêts dans le cadre du Groupement forestier des Agittes.

➤ *Administration :*

La séance hebdomadaire de la Municipalité sera déplacée au lundi soir. En conséquence, les horaires d'ouverture des bureaux vont être modifiés. Un tout-ménage sera distribué à la population.

Une réflexion sur l'emploi par la Municipalité de tablettes électroniques est en analyse. La mise en route d'un tel système demandera un budget supplémentaire.

➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

La Municipalité est intervenue vigoureusement concernant la gestion des poussières et d'éclairage de sécurité intensif. La piste du chantier est maintenant arrosée et le projecteur est provisoirement dirigé en direction du sol.

La pose des palplanches est terminée pour le moment. L'avancement des travaux est spectaculaire.

➤ *Zone para-hospitalière :*

La mise à l'enquête a suscité deux oppositions de voisins qui seront traitées prochainement.

M. Charly Monnard a été nommé comme représentant de la Commune auprès de la Fondation Manzini qui une des trois fondations qui construit cette zone para-hospitalière.

➤ *Les incivilités :*

Rien de spécial à signaler. Il relève que dernièrement trois voitures françaises ont perturbé le village au milieu de la nuit.

➤ *Réseau Santé Haut-Léman :*

M. Charly Monnard a été nommé membre au Réseau Santé Haut Léman. Celui-ci recouvre les régions de la Riviera, du Chablais et du Pays d'Enhaut. Rennaz va faire partie d'un pôle économique santé en annexe de l'hôpital. Il est donc important de participer activement à cette nouvelle situation et de contrôler ce qui se passe sur le territoire communal.

➤ *Accueil de deux migrants :*

Plusieurs villageois ayant posé la question, M. Charly Monnard confirme que la Commune accueille deux jeunes érythréens.

7. Préavis no 01/2016-2021 : règlement communal sur la distribution de l'eau

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur M. Roland Barras pour la commission chargée d'étudier l'objet et par Mme Carine Deladoey pour la Commission de gestion et des finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président ouvre la discussion sur le règlement communal sur la distribution de l'eau, ainsi que son annexe.

En réponse à M. Olivier Clément concernant la possibilité d'un compteur différent pour l'arrosage, M. Charly Monnard explique que la Municipalité a choisi la version d'un compteur unique par villa.

M. Emanuele Ferrara demande un complément d'informations par rapport à l'augmentation du prix au m3 par ménage pour 2017. M. Charly Monnard ne peut lui fournir pour l'instant un montant précis, ne connaissant pas encore à combien sera facturé le prix m3 suite à la rénovation des installations de la Commune de Roche. Il rappelle qu'aucun bénéficiaire n'est enregistré par rapport à la distribution de l'eau.

M. Christophe Roumier invite chacun à être raisonnable par rapport à l'utilisation de l'eau. Chaque habitant doit être maître de sa propre consommation. Il encourage les personnes ayant un jardin de récolter les eaux de pluie.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par **33 oui, 0 non et 4 abstentions.**

8. Préavis no 02/2016-2021 : octroi à la Municipalité d'une autorisation générale pour statuer et fixer le montant des compétences financières

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur Mme Carine Deladoey. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par **36 oui, 0 non et 1 abstention.**

9. Préavis no 03/2016-2021 : autorisation générale de plaider

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur Mme Carine Deladoey. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité.

10. Nomination des commissions

Commission du feu

M. Vincenzo Santagata étant rattaché au SDIS en tant que sapeur-pompier, il ne pouvait rester dans cette commission. Le bureau a donc nommé M. Olivier Clément pour le remplacer au 1^{er} juillet 2016.

La commission se compose de :

Délégué : M. Olivier Clément
Suppléant : M. Christophe Roumier

Commission de gestion et des finances

Mme Corinne Rey souhaitant être remplacée, M. Vincenzo Santagata est nommé en tant que suppléant.

La commission se compose de :

1^{er} membre : M. Maurice Borloz
Membre : Mme Carine Deladoey
Membre : Mme Marika Ashani
Membre : M. Yvan Burnier
Membre : M. Walter Müller
Suppléant : M. Vincenzo Santagata

Commission pour la modification du règlement du Conseil général de Rennaz

Afin de traiter la modification du règlement, une commission est nommée et elle se compose de :

1^{er} membre : Mme Valérie Teissl
Membre : M. Dominique Weber
Membre : M. Emanuele Ferrara
Suppléant : M. Vincenzo Santagata

11. Divers et propositions individuelles

Mobilité douce, M. Sébastien Fontannaz

M. Sébastien Fontannaz vient aux nouvelles concernant une voie à mobilité douce entre Rennaz et Villeneuve.

M. Charly Monnard confirme qu'un projet est en cours depuis 4 ans. Un plan avec tous les détails sera affiché lors de la prochaine séance du Conseil général. Il souligne que la mobilité douce est obligatoire dans le cadre de la mise en place de l'hôpital. Un parc de 330 vélos est prévu.

M. Gérald Dumusc confirme que l'aménagement du bord du Canal de Pra-Riond sera fait sur le territoire de Rennaz.

Abonnement Mobilis, M. Emanuele Ferrara

En réponse à M. Emanuele Ferrara, M. Charly Monnard confirme que la Commune de Rennaz sera couverte par l'abonnement Mobilis au plus tard fin 2017.

Déchets de jardin, Mme Régine Bernet

Mme Régine Bernet demande s'il ne serait pas possible d'organiser un ramassage hebdomadaire des déchets de jardin durant la période estivale ou de mettre à disposition un container.

M. Gérald Dumusc répond au nom de Mme Muriel Ferrara qui est en charge de ce dicastère. Il lui transmettra la proposition. La Municipalité est déjà sensible à la question et travaille sur diverses solutions. Une nouvelle déchetterie devra être réalisée avec l'arrivée des nouveaux habitants.

M. Christophe Roumier souligne qu'il est possible d'amener ses déchets directement à la Compostière SATOM pour un prix très intéressant.

Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), M. Yvan Burnier

En tant que président des Jeunes sapeurs-pompiers du Haut-Lac, il a le plaisir d'annoncer que trois jeunes filles ont passé leur « flamme 3 » qui leur permettra après leur 18 ans d'intégrer directement le SDIS (Service de défense et d'incendie) avec déjà une belle expérience.

Rénovation de la conduite, M. Emanuele Ferrara

M. Pierre-Henri Légeret confirme que le chemisage de la conduite le long de l'autoroute est terminé.

Les écoles, M. Emanuele Ferrara

M. Emanuele Ferrara, soutenu par M. Dominique Weber invite M. Fabio Lecci à tenir informé les membres du Conseil général de l'évolution du dossier pour la création du nouveau collège et d'éviter les secrets.

M. Fabio Lecci s'engage à être transparent, mais que pour l'instant il a peu d'informations à transmettre.

Garderie de l'hôpital, Mme Sarah Sculati

En réponse à Mme Sarah Sculati, M. Charly Monnard confirme que les enfants de Rennaz seront prioritaires pour les places de la garderie.

Halloween, M. Christophe Roumier

La fête d'Halloween est prévue le 29 octobre et sera encadrée par la Commission d'animation.

Animations pour les enfants du village, M. Christophe Roumier

M. Christophe Roumier souhaite réaliser un projet d'animations mensuelles pour les enfants de 4 à 12 ans avec des ateliers de pâtisserie et de bricolage. Il fera prochainement une proposition à la Municipalité qui accueille l'idée avec enthousiasme.

Club de football Black Fox United, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber demande des nouvelles du club. M. Charly Monnard a le regret de l'informer que ce projet n'a pas abouti.

31 décembre 2016, M. Charly Monnard

M. Charly Monnard informe l'Assemblée que la Fête de la St-Sylvestre du 31 décembre est renouvelée. Elle est ouverte à tous avec repas et animations.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50.

Au nom du Conseil Général



Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 1^{er} octobre 2016